



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**BUDGET PRINCIPAL  
VILLE DE COUZEIX**

## PREAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal primitif 2020, elle sera publiée sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif principal retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 10 février 2020.

Le Budget primitif principal 2020 de la commune est présenté avec reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le Budget primitif principal 2020 de la commune a été adopté en séance du Conseil municipal le 9 mars 2020, avec 18 votes « pour » et 10 « abstentions ».

# I. BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

## 1. Grands équilibres

### EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 718 000,00 €	8 718 000,00 €
INVESTISSEMENT	8 258 158,00 €	8 258 158,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 976 158,00 €</b>	<b>16 976 158,00 €</b>

### EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2020 / BUDGET PRIMITIF 2019

Compte	BP 2019	Réalisé 2019			BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
DEPENSES	8 718 000,00 €	7 027 126,86 €			8 718 000,00 €	0,00%
RECETTES	8 718 000,00 €	8 881 775,13 €			8 718 000,00 €	0,00%
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	7 720 407,00 €	4 930 516,90 €	2 058 212,86 €	6 199 945,14 €	8 258 158,00 €	6,97%
RECETTES	7 720 407,00 €	3 784 896,35 €	2 010 870,33 €	6 247 287,67 €	8 258 158,00 €	6,97%

Compte	RAR 2018 + BP 2019	Réalisé 2019	RAR 2019	BP 2020	RAR 2019 + BP 2020	Evolution RAR 2019 + BP 2020 / RAR 2018 + BP 2019
<b>INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES	7 720 407,00 €	4 930 516,90 €	2 058 212,86 €	6 199 945,14 €	8 258 158,00 €	6,97%
RECETTES	7 720 407,00 €	3 784 896,35 €	2 010 870,33 €	6 247 287,67 €	8 258 158,00 €	6,97%

Par rapport au Budget de l'exercice précédent, la section de fonctionnement ne varie pas, tandis que la section d'investissement augmente de 6.97%.

## La section de fonctionnement du Budget principal 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020						
DEPENSES	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalizations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport au Réalisations 2019
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 765 050,00 €	1 895 880,00 €	1 843 686,46 €	1 853 674,00 €	5,02%	0,54%
012-CHARGES DU PERSONNEL	4 111 800,00 €	4 111 800,00 €	4 011 587,10 €	4 122 250,00 €	0,25%	2,76%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	54 100,00 €	54 100,00 €	46 444,05 €	138 516,00 €	156,04%	198,24%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	530 300,00 €	532 513,00 €	522 871,15 €	541 290,00 €	2,07%	3,52%
66-CHARGES FINANCIERES	347 600,00 €	345 370,00 €	286 957,19 €	306 270,00 €	-11,89%	6,73%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (Reversement à la CU de l'excédent de fonctionnement du Budget Eau 2018)	155 150,00 €	155 150,00 €	4 129,98 €	1 000,00 €	-99,36%	
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00 €	24 180,00 €	21 453,15 €	5 000,00 €	25,00%	-76,69%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 968 000,00 €</b>	<b>7 118 993,00 €</b>	<b>6 737 129,08 €</b>	<b>6 968 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,43%</b>
(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)	0,00 €	45 451,35 €	45 451,35 €	0,00 €		
(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00 €	250 000,00 €	244 546,43 €	250 000,00 €	0,00%	2,23%
(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 750 000,00 €</b>	<b>1 795 451,35 €</b>	<b>289 997,78 €</b>	<b>1 750 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>	
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>8 718 000,00 €</b>	<b>8 914 444,35 €</b>	<b>7 027 126,86 €</b>	<b>8 718 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020						
RECETTES	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalizations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport au Réalisations 2019
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 208 970,00 €	1 273 690,00 €	1 259 800,36 €	1 256 630,00 €	3,94%	-0,25%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	494 130,00 €	521 330,00 €	489 630,32 €	479 870,00 €	-2,89%	-1,99%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	5 093 440,00 €	5 093 440,00 €	5 090 402,00 €	5 176 000,00 €	1,62%	1,68%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 290 200,00 €	1 273 553,00 €	1 272 495,97 €	1 304 450,00 €	1,10%	2,51%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	79 400,00 €	82 480,00 €	80 693,80 €	82 150,00 €	3,46%	1,80%
013-ATTENUATION DE CHARGES	45 410,00 €	83 390,00 €	83 933,94 €	37 400,00 €	-17,64%	-55,44%
76-PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	100,00 €	107,02 €	110,00 €	10,00%	2,78%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	45 451,35 €	45 451,35 €	0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 080,00 €	46 740,00 €	65 023,50 €	12 160,00 €	0,66%	-81,30%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8 223 730,00 €</b>	<b>8 420 174,35 €</b>	<b>8 387 538,26 €</b>	<b>8 348 770,00 €</b>	<b>1,52%</b>	
(042) 72-TRAVAUX EN REGIE	170 000,00 €	170 000,00 €	169 965,79 €	180 000,00 €	5,88%	5,90%
(042) 77 MOINS VALUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 130,00 €	9 130,00 €	9 125,88 €	9 230,00 €	1,10%	1,14%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>179 130,00 €</b>	<b>179 130,00 €</b>	<b>179 091,67 €</b>	<b>189 230,00 €</b>	<b>5,64%</b>	
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>8 402 860,00 €</b>	<b>8 599 304,35 €</b>	<b>8 566 629,93 €</b>	<b>8 538 000,00 €</b>	<b>1,61%</b>	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018 BUDGET EAU</b>	<b>155 140,00 €</b>	<b>155 140,00 €</b>	<b>155 145,20 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N - 1</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>12,50%</b>	<b>12,50%</b>
<b>RECETTES TOTALES CUMULEES ( AVEC EXCEDENT N - 1 REPORTE)</b>	<b>8 718 000,00 €</b>	<b>8 914 444,35 €</b>	<b>8 881 775,13 €</b>	<b>8 718 000,00 €</b>	<b>0,00%</b>	

## LES DEPENSES REELLES :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 ne varient pas par rapport à celles prévues au Budget primitif 2019, et augmentent de 3.43 % par rapport à leur réalisation 2019.

### ➤ Les Charges à caractère générale :

Elles sont composées principalement des charges permettant le fonctionnement de la collectivité, leur montant s'élève à 1 853 674 € et représentent 26.6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles progressent de 5% par rapport au BP 2019, et de 0.54% par rapport à leur réalisation 2019.

Dépenses	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
6042 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	146 000,00 €	146 000,00 €	138 799,29 €	157 554,00 €	7,91%	13,51%
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	27 000,00 €	18 000,00 €	30 839,07 €	28 000,00 €	3,70%	-9,21%
60612 ENERGIE, ELECTRICITE	252 800,00 €	252 800,00 €	238 058,08 €	247 000,00 €	-2,29%	3,76%
60621 COMBUSTIBLES	124 000,00 €	150 000,00 €	116 352,26 €	122 000,00 €	-1,61%	4,85%
60622 CARBURANTS	55 500,00 €	55 500,00 €	62 033,64 €	64 000,00 €	15,32%	3,17%
60623 ALIMENTATION	320 400,00 €	320 400,00 €	332 142,60 €	337 000,00 €	5,18%	1,46%
60624 PRODUITS DE TRAITEMENT	12 800,00 €	12 800,00 €	9 401,94 €	9 600,00 €	-25,00%	2,11%
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 000,00 €	3 000,00 €	2 966,58 €	3 000,00 €	0,00%	1,13%
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	33 000,00 €	33 000,00 €	31 968,10 €	32 700,00 €	-0,91%	2,29%
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	217 000,00 €	237 000,00 €	238 277,84 €	229 000,00 €	5,53%	-3,89%
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00%	
60636 FOURNITURES DE VÊTEMENTS	9 600,00 €	9 600,00 €	8 435,04 €	8 600,00 €	-10,42%	1,96%
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 600,00 €	10 600,00 €	10 408,81 €	10 000,00 €	31,58%	-3,93%
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	38 000,00 €	38 000,00 €	35 184,83 €	38 000,00 €	0,00%	8,00%
611 CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE	0,00 €	1 030,00 €	854,00 €	6 200,00 €		626,00%
6135 LOCATIONS MOBILIERES	22 000,00 €	27 400,00 €	18 147,04 €	18 500,00 €	-15,91%	1,95%
61521 ENTRETIEN DE TERRAINS	24 700,00 €	54 700,00 €	54 546,00 €	44 000,00 €	78,14%	-19,33%
615221 ENTRETIEN DE BÂTIMENTS	22 000,00 €	44 000,00 €	45 279,01 €	32 300,00 €	46,82%	-28,66%
615231 ENTRETIEN DE VOIRIES	2 600,00 €	8 600,00 €	7 040,40 €	3 400,00 €	30,77%	-51,71%
615232 ENTRETIEN DE RESEAUX	1 000,00 €	1 000,00 €	116,40 €	1 000,00 €	0,00%	
61551 ENTRETIEN DE MATERIEL ROULANT	29 000,00 €	39 000,00 €	39 014,96 €	32 000,00 €	10,34%	-17,98%
61558 ENTRETIEN D'AUTRE MATERIEL	12 500,00 €	12 500,00 €	12 088,95 €	12 500,00 €	0,00%	3,40%
6156 MAINTENANCE	132 200,00 €	137 600,00 €	140 973,25 €	141 320,00 €	6,90%	0,25%
6161 PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	38 700,00 €	38 700,00 €	38 402,28 €	41 000,00 €	5,94%	6,76%
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 550,00 €	3 550,00 €	3 695,96 €	3 870,00 €	9,01%	4,71%
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	300,00 €	300,00 €	15,00 €	20,00 €	-93,33%	33,33%
6226 HONORAIRES	2 000,00 €	2 000,00 €	725,78 €	2 000,00 €	0,00%	175,57%
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	8 000,00 €	8 000,00 €	9 100,09 €	9 200,00 €	15,00%	1,10%
6228 REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES DIVERS	100,00 €	100,00 €	183,00 €	200,00 €	100,00%	9,29%
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	2 500,00 €	2 500,00 €	8 569,20 €	3 500,00 €	40,00%	-59,16%
6232 FETES ET CEREMONIES	53 000,00 €	64 000,00 €	58 400,33 €	45 600,00 €	-13,96%	-21,92%
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	3 200,00 €	3 200,00 €	0,00 €	3 200,00 €	0,00%	
6237 PUBLICATIONS	14 800,00 €	14 800,00 €	11 424,37 €	16 000,00 €	8,11%	40,05%
6238 DIVERS (Publicité, publication,relations publiques)	18 100,00 €	18 100,00 €	17 979,94 €	19 750,00 €	9,12%	9,84%
6241 TRANSPORTS DE BIENS			0,00 €			
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	18 300,00 €	18 300,00 €	16 638,05 €	18 500,00 €	1,09%	11,19%
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 300,00 €	2 300,00 €	1 803,47 €	2 300,00 €	0,00%	27,53%
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	13 000,00 €	13 000,00 €	11 920,49 €	12 500,00 €	-3,85%	4,86%
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	36 500,00 €	36 500,00 €	39 613,60 €	40 800,00 €	11,78%	2,99%
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 000,00 €	3 000,00 €	3 290,65 €	3 500,00 €	16,67%	6,36%
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00 €	20 000,00 €	20 057,40 €	21 000,00 €	5,00%	4,70%
63512 TAXES FONCIERES	32 000,00 €	32 000,00 €	28 564,00 €	30 160,00 €	-5,75%	5,59%
6354 DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRES			0,00 €			
6355 IMPÔTS ET TAXES SUR LES VEHICULES	900,00 €	900,00 €	374,76 €	900,00 €	0,00%	140,15%
6358 AUTRES DROITS			0,00 €			
637 AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>1 765 050,00 €</b>	<b>1 895 880,00 €</b>	<b>1 843 686,46 €</b>	<b>1 853 674,00 €</b>	<b>5,02%</b>	<b>0,54%</b>

Les principales charges à caractère général sont :

- Les denrées alimentaires pour ..... 18.2 % au lieu de 18% en 2019.
- les dépenses d'électricité pour ..... 13.3 % au lieu de 12.9% en 2019,
- les fournitures de petit équipement pour ..... 12.4 % au lieu de 12.9% en 2019,
- les achats de prestations de service pour ..... 8.5 % au lieu de 7.5%,
- les frais de maintenance pour ..... 7.6 %, valeur identique à celle de 2019,
- les combustibles pour ..... 6.6 % au lieu de 6.3% en 2019.

➤ **Les Charges de personnel :**

Leur montant s'élève à 4 122 250 €.

Dépenses	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	14 500,00 €	14 500,00 €	16 003,29 €	17 000,00 €	17,24%	6,23%
64111 REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRE	1 821 200,00 €	1 821 200,00 €	1 818 868,34 €	1 946 050,00 €	6,86%	6,99%
64112 NBI, SFT, INDEMN DE RESIDENCE	26 600,00 €	26 600,00 €	27 420,37 €	35 230,00 €	32,44%	28,48%
64118 AUTRES INDEMNITES	210 000,00 €	210 000,00 €	208 177,06 €	302 300,00 €	43,95%	45,21%
64131 REMUNERATION NON TITULAIRES	595 750,00 €	595 750,00 €	651 976,79 €	485 900,00 €	-18,44%	-25,47%
64138 AUTRES INDEMNITES	10 630,00 €	10 630,00 €	10 762,05 €	7 100,00 €	-33,21%	-34,03%
64168 EMPLOIS D'INSERTION CAE	18 260,00 €	18 260,00 €	18 259,44 €	20 020,00 €	9,64%	9,64%
6451 COTISATIONS A L'URSSAF	565 820,00 €	565 820,00 €	479 397,00 €	458 100,00 €	-19,04%	-4,44%
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	624 690,00 €	624 690,00 €	576 737,41 €	635 400,00 €	1,71%	10,17%
6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC	39 600,00 €	39 600,00 €	27 334,00 €	20 140,00 €	-49,14%	-26,32%
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	79 940,00 €	79 940,00 €	81 107,73 €	94 680,00 €	18,44%	16,73%
6456 VERSEMENT AU F.N.C DU SUPPLT FAMILIAL	9 000,00 €	9 000,00 €	6 009,00 €	6 000,00 €	-33,33%	-0,15%
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	4 020,00 €	4 020,00 €	3 952,00 €	8 030,00 €	99,75%	103,19%
6474 VERST AUTRES ŒUVRES SOCIALES COS	14 000,00 €	14 000,00 €	14 024,73 €	14 000,00 €	0,00%	-0,18%
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 600,00 €	1 600,00 €	1 801,01 €	2 000,00 €	25,00%	11,05%
6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	4 000,00 €	4 000,00 €	6 689,00 €	6 500,00 €	62,50%	-2,83%
6336 COTISATIONS C.D.G ET C.N.F.P.T	72 190,00 €	72 190,00 €	63 067,88 €	63 800,00 €	-11,62%	1,16%
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>4 111 800,00 €</b>	<b>4 111 800,00 €</b>	<b>4 011 587,10 €</b>	<b>4 122 250,00 €</b>	<b>0,25%</b>	<b>2,76%</b>

Elles représentent 59.16 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles augmentent de 0.25 % par rapport au BP 2019 et de 2.76 % par rapport à leur réalisation 2019.

L'effectif des agents communaux 2020 (Titulaires et non Titulaires permanents) est de 92 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Un agent du CCAS est mis à disposition à mi-temps pour un montant de 17 000€ enregistré au compte 6218 (personnel extérieur au service).

Les principales charges de personnel sont :

- Les rémunérations (charges ouvrières comprises) du personnel titulaire pour 47.2% au lieu de 45.3% en 2019.
- les rémunérations du personnel non titulaire (charges ouvrières comprises) pour 11.8% au lieu de 16.26% en 2019.
- les cotisations aux caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) pour 15.42% au lieu de 14.40% en 2019.
- les cotisations à l'URSSAF pour 11.12% au lieu de 12% en 2019.

➤ **Les atténuations de produits :**

Comme leur nom l'indique, ce sont des charges qui viennent en diminution de recettes, pour 2020, elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
701249 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	NS	
7068129 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00%	
739211 PRELEVEMENT POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	52 100,00 €	52 100,00 €	46 444,05 €	87 516,00 €	67,98%	88,43%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	54 100,00 €	54 100,00 €	46 444,05 €	138 516,00 €	156,04%	198,24%

Nous y retrouvons des crédits ouverts concernant :

Le reversement à l'Agence de l'eau de la Redevance pour pollution d'origine domestique du 2<sup>ème</sup> semestre 2019, le rattachement n'ayant pu être réalisé sur l'exercice 2019, faute à une anomalie de prise en charge de sa contre passation sur l'exercice 2020, en effet le logiciel de la DDFIP rejette les contre passations sur le chapitre 014 et les transfère automatiquement sur un autre compte.

Le reversement à l'Agence de l'eau de la Redevance pour modernisation des réseaux de collecte afin d'y inscrire d'éventuelles régularisations concernant le Budget Assainissement.

Le reversement à la Communauté urbaine de l'attribution de compensation 2020 diminuée du montant du contingent incendie 2018, pour un montant de 87 516€.

Le montant de l'AC 2020 calculée en 2014 était de 147 184.27€. Suite au transfert en 2017 des compétences viabilité hivernale et PLU (-26 524€), et au transfert en 2019 de la Redevance que percevait Couzeix pour la distribution publique de gaz (+5 579€), son montant est passé à 115 082€.

En 2019, la contribution au contingent incendie est passée à la Communauté urbaine, Couzeix a eu donc cette charge de fonctionnement en moins (213 755€), cependant celle-ci venant en diminution de notre attribution de compensation, celle-ci est devenue négative et se retrouve en dépenses de fonctionnement.

## Les autres charges de gestion :

Elles sont constituées principalement des indemnités versées aux élus de la collectivité, des subventions versées au CCAS, au Budget Logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé,....

Dépenses	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
6531 INDEMNITES DES ELUS	108 000,00 €	108 000,00 €	106 729,78 €	107 820,00 €	-0,17%	1,02%
6532 FRAIS DE MISSION DES ELUS	2 000,00 €	2 000,00 €	824,45 €	2 000,00 €	0,00%	142,59%
6533 COTISATIONS DE RETRAITE DES ELUS	21 300,00 €	21 300,00 €	18 309,00 €	19 400,00 €	-8,92%	5,96%
6535 FORMATION DES ELUS	2 000,00 €	2 000,00 €	640,00 €	2 000,00 €	0,00%	212,50%
6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	4 000,00 €	8 000,00 €	7 268,38 €	8 000,00 €	100,00%	10,07%
6542 CREANCES ETEINTES	1 000,00 €	1 000,00 €	497,30 €	1 000,00 €	0,00%	101,09%
657358 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	3 800,00 €	3 850,00 €	3 830,16 €	3 970,00 €	4,47%	3,65%
657362 SUBVENTION AU CCAS	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%	0,00%
657364 SUBVENTION AU BUDGET LOGEMENTS	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	76 000,00 €	22,58%	22,58%
65738 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	11 200,00 €	11 200,00 €	10 720,98 €	11 400,00 €	1,79%	6,33%
6574 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	160 000,00 €	158 163,00 €	158 022,00 €	154 000,00 €	-3,75%	-2,55%
65888 AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5 000,00 €	5 000,00 €	4 029,10 €	5 700,00 €	14,00%	41,47%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	530 300,00 €	532 513,00 €	522 871,15 €	541 290,00 €	2,07%	3,52%

Leur montant est de 541 290€, elles constituent une catégorie de dépenses importantes, elles représentent 7.8 % des dépenses réelles totales que supportera la commune en 2020. Elles augmentent de 3.52 % par rapport à leur réalisation 2019.

Cette variation, est essentiellement due à :

Une augmentation de 14 000 € de la subvention au Budget logements.

Les principales autres charges de gestion sont :

- les subventions aux associations de la Commune pour ..... 28.5 % au lieu de 30.2% en 2019.
- la subvention au CCAS pour..... 27.7 % au lieu de 28.7% en 2019.
- la rémunération des élus (charges comprises) pour ..... 24.3 % au lieu de 20.4% en 2019.
- la subvention au Budget Logements pour..... 14 % au lieu de 11.9% en 2019.

➤ **Les charges financières :**

Elles sont constituées des intérêts des emprunts à régler en 2020, des intérêts courus non échus en 2020 et cependant rattachés à l'exercice, des intérêts de ligne de trésorerie et de la perte de change de notre emprunt en Francs Suisses.

Dépenses	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
66111 INTERÊTS DES EMPRUNTS	260 000,00 €	252 870,00 €	222 065,51 €	220 000,00 €	-15,38%	-0,93%
66112 I.C.N.E RATTACHES	12 000,00 €	12 000,00 €	-11 980,54 €	3 270,00 €	-72,75%	
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPÔTS CREDITEURS	7 000,00 €	7 000,00 €	3 438,58 €	7 000,00 €	0,00%	103,57%
666 PERTES DE CHANGE	68 600,00 €	73 500,00 €	73 433,64 €	76 000,00 €	10,79%	3,49%
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>347 600,00 €</b>	<b>345 370,00 €</b>	<b>286 957,19 €</b>	<b>306 270,00 €</b>	<b>-11,89%</b>	<b>6,73%</b>

Elles augmentent de 6.73 % par rapport à 2019, cette variation est essentiellement due, aux intérêts des emprunts qui augmentent de 13 185€ (ICNE Compris), à la provision sur intérêts de ligne de trésorerie de 3 562€ supérieure à sa réalisation 2019, et à la perte de change de notre emprunt en Francs Suisses pour un montant supplémentaire de 2 567 €, (l'amortissement de ce prêt étant progressif).

En 2020, les charges financières représentent 4.4% des dépenses totales de fonctionnement et 3.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Dépenses	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION DE GESTION	0,00 €	20 180,00 €	20 229,05 €	1 000,00 €		-95,06%
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 000,00 €	2 000,00 €	1 224,10 €	2 000,00 €	0,00%	63,39%
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	NS	
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (Transfert du Résultat positif de fonctionnement du Budget Eau à la Communauté urbaine)	155 150,00 €	155 150,00 €	4 129,98 €	1 000,00 €	-99,36%	-75,79%
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>159 150,00 €</b>	<b>179 330,00 €</b>	<b>25 583,13 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>NS</b>	<b>NS</b>

En 2020, elles connaissent une très forte diminution par rapport à 2019, les causes de cette variation sont les suivantes :

En 2019, il avait été prévu 155 150€ au compte 678, afin d'un éventuel reversement de notre résultat de l'eau 2018 suite au transfert de ce budget début 2019 à notre EPCI.

Les 4 129.98€ qui ont été versés en 2019 correspondent à notre participation solidaire au prorata de la population des 5 communes concernées par le transfert de leur Budget eau en 2019, cela pour couvrir le déficit de 16 543.75€ de la Commune de Chaptelat.

En 2020, une provision de 1 000€ est inscrite afin de participer de la même façon au déficit du Budget Eau 2018 de la Commune de Rilhac-Rancon.

En 2019 ont été comptabilisées au compte 6718, les neutralisations des différences négatives sur les contrepassations des rattachements 2018 pour 20 179€, alors qu'une provision de 1 000€ a été inscrite en 2020.

## **LES DEPENSES D'ORDRE :**

### ➤ **Les amortissements :**

Ils s'élèvent à 250 000 € et ne varient pas par rapport à leur montant inscrit au Budget primitif 2019. Ils connaissent une augmentation de 2.23% par rapport à leur réalisation 2019.

### ➤ **Le virement à la section d'investissement :**

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2020, c'est le futur résultat de l'exercice 2020 au stade du Budget primitif, il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 1 500 000 €, identique à celui prévu au Budget primitif 2019.

Ces dépenses d'ordre se retrouvent pour la même valeur en recettes d'ordre à la section d'investissement.

## LES RECETTES REELLES :

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 augmentent de 1.5% par rapport à celles prévues au Budget primitif 2019, et si l'on exclut les cessions d'immobilisations enregistrées au compte 775 en 2019, les recettes réelles ne varient quasiment pas entre 2020 et 2019.

### ➤ Les produits de service, du domaine et ventes diverses :

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population tels que :

- La restauration scolaire et non scolaire, l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières et tous les remboursements relatifs aux personnels mis à disposition à la Communauté urbaine, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le Budget principal pour son compte.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération du Conseil municipal ou par convention, Ils connaîtront une augmentation moyenne de 2% en 2020.

Recettes	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
7011 VENTES D'EAU	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	
701241 REDEVANCE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%	
70311 CONCESSIONS CIMETIERES	9 000,00 €	9 000,00 €	7 474,00 €	7 800,00 €	-13,33%	4,36%
70312 REDEVANCES FUNERAIRES	2 500,00 €	2 500,00 €	2 575,00 €	2 500,00 €	0,00%	-2,91%
70388 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES (REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIQUE)	8 900,00 €	8 900,00 €	3 480,51 €	3 550,00 €	-60,11%	2,00%
7062 REDEVANCES A L'ECOLE DE MUSIQUE	71 200,00 €	71 200,00 €	70 060,49 €	71 400,00 €	0,28%	1,91%
7066 REDEVANCES AUX CENTRES DE LOISIRS ET DIVERS SEJOURS	266 930,00 €	278 150,00 €	271 291,94 €	285 300,00 €	6,88%	5,16%
7067 REDEVANCES AU RESTAURANT SCOLAIRE	308 000,00 €	308 000,00 €	307 207,85 €	316 000,00 €	2,60%	2,86%
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE (ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA REVUE ET PRESTATION DE SERVICE REPAS PERSONNES AGEES)	70 010,00 €	70 010,00 €	62 344,70 €	66 600,00 €	-4,87%	6,83%
7083 LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES LOCATION DU CENTRE CULTUREL	17 600,00 €	17 600,00 €	19 106,80 €	19 280,00 €	9,55%	0,91%
70846 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE A LA CU	411 630,00 €	441 830,00 €	450 626,61 €	431 840,00 €	4,91%	-4,17%
70876 REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA CU	43 000,00 €	66 300,00 €	65 632,46 €	52 360,00 €	21,77%	-20,22%
<b>70 PRODUITS DE SERVICE, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 208 970,00 €</b>	<b>1 273 690,00 €</b>	<b>1 259 800,36 €</b>	<b>1 256 630,00 €</b>	<b>3,94%</b>	<b>-0,25%</b>

Ce chapitre connaît une augmentation de près de 4% par rapport au Budget primitif 2019, et une légère diminution de 0.25% par rapport à sa réalisation 2019.

Les principales variations entre 2019 et 2020 qui y sont constatées sont les suivantes :

Une augmentation de 14 008€ au compte 7066 « Redevance Centres de loisirs et séjours ski ». D'une part, en 2019, la régie de recettes des ALSH a été supprimée, et les Arrhes du séjour ski 2020 qui auraient dû être perçus fin 2019 par cette régie, abonderont à hauteur de 10 000€ la facturation du séjour ski 2020, d'autre part l'augmentation des tarifs à hauteur de 2% sur les différents ALSH et le séjour ski a été prise en compte.

Une augmentation de 4 256€ au compte 70688, en 2020 les redevances pour encarts publicitaires dans la revue concerneront 4 revues au lieu des 3 revues réalisées en 2019.

Une diminution de 18 786€ au compte 70846 « Mise à disposition du personnel facturée à la Communauté urbaine », en effet en 2019, des régularisations ont été faites sur les avances versées par la CULM au titre des remboursements des salaires 2018 affectés aux services Assainissement et voirie.

Une diminution de 13 272€ au compte 70876 « Remboursement par la CULM des frais de gestion des compétences transférées), cette baisse étant essentiellement due à une régularisation en 2019 sur les frais de la compétence voirie 2018.

Les principaux produits de services et du domaine sont :

- le remboursement par la CULM de la mise à disposition de notre personnel pour les compétences voirie, viabilité hivernale, PLU, eau et assainissement pour ..... 34.4 %
- La vente de repas au restaurant scolaire (élèves, personnel, instituteurs, Haltes garderies, ateliers mutualisés) pour..... 25.2 %
- les redevances des parents pour les différents ALSH et le séjour ski pour ..... 22.7 %
- les redevances des parents pour l'école de musique pour ..... 5.7 %
- la vente de repas au CCAS pour les personnes âgées (55 800 €) pour ..... 4.5 %

➤ **Les impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes :**

Leur montant s'élève à 479 870 €.

- Ils sont composés du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) versé par la Communauté urbaine de Limoges métropole, de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, de la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, de la taxe sur la publicité extérieure, des droits de place, et des impôts sur les spectacles.

Recettes	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES FISCALES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	162 000,00 €	162 000,00 €	160 931,00 €	154 430,00 €	-4,67%	-4,04%
7336 DROITS DE PLACE	4 200,00 €	4 200,00 €	3 650,50 €	3 700,00 €	-11,90%	1,36%
7363 IMPÔTS SUR LES SPECTACLES	1 200,00 €	1 200,00 €	34,72 €	40,00 €	-96,67%	15,21%
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	66 730,00 €	66 730,00 €	62 559,40 €	62 600,00 €	-6,19%	0,06%
7381 TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	215 000,00 €	242 200,00 €	250 781,70 €	250 000,00 €	16,28%	-0,31%
7388 TAXE FORFAITAIRE SUR TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES	45 000,00 €	45 000,00 €	11 673,00 €	9 100,00 €	-79,78%	-22,04%
<b>73 IMPÔTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES</b>	<b>494 130,00 €</b>	<b>521 330,00 €</b>	<b>489 630,32 €</b>	<b>479 870,00 €</b>	<b>-2,89%</b>	<b>-1,99%</b>

Ils diminuent de 2% par rapport à leur réalisation 2019, cette variation est essentiellement due à des prévisions 2020 inférieures aux réalisations 2019 sur le FPIC pour -6 501€ et sur les taxes additionnelles au droit de mutation et taxes forfaitaires sur les terrains devenus constructibles pour -3 354€.

Les principaux impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes sont :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur les terrains devenus constructibles pour ..... 54 %
- le FPIC pour..... 32.2 %
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour ..... 13.5 %

➤ **Les impôts directs (Taxe d’habitation, Taxe sur le foncier bâti et non bâti) :**

Leur montant est de 5 176 000€, ils présentent une augmentation de 1.62% par rapport au BP 2019 et une augmentation de 1.68% par rapport à leur réalisation 2019. Ils constituent 62 % des recettes réelles et 59.3 % des recettes totales du Budget de fonctionnement.

Recettes	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	5 093 440,00 €	5 093 440,00 €	5 085 877,00 €	5 176 000,00 €	1,62%	1,77%
7318 AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILES (RÔLES SUPPLEMENTAIRES TF ET TH)	0,00 €	0,00 €	4 525,00 €	0,00 €		-100,00%
73 PRODUIT DES 3 TAXES	5 093 440,00 €	5 093 440,00 €	5 090 402,00 €	5 176 000,00 €	1,62%	1,68%

Le coefficient de revalorisation suivant la loi de finance 2020, est de 0.9% pour la Taxe d’habitation, et de 1.20% pour les taxes foncières (bâti et non bâti).

En 2020, la loi de finance prévoit un gel des taux de taxe d’habitation afin d’anticiper le remplacement de son produit 2021 en ce qui concerne les Résidences principales, par le produit de la taxe foncière départementale et la mise en place d’un coefficient correcteur calculé à partir des bases de taxe d’habitation 2020 et du taux de Taxe d’habitation 2017, cela, afin de compenser les écarts éventuels entre le produit de TH perdu et le produit de TF départementale.

Par contre, les taux des taxes foncières sont toujours votés par la Commune, le taux sur le foncier non bâti ne pouvant pas augmenter plus que le taux sur le foncier bâti.

Compte tenu de la Réforme de la Taxe d’habitation à compter de 2021, du gel de son taux 2020 à sa valeur 2019, de la mise en place du coefficient correcteur, l’Etat prélèvera sur nos contributions 2020, le produit des bases des foyers dégrévés en 2020 par la différence des taux de Taxe d’habitation 2019 et 2017 (soit 0.32%), ce prélèvement est estimé à ce jour à 35 000€.

Les tableaux ci-après permettent leur calcul prévisionnel au stade du Budget primitif 2020 et leur évolution par rapport à 2019, compte tenu de la non-production à ce jour par les services fiscaux de l’Etat fiscal 1259 sur lequel figureront les bases 2020 prévisionnelles officielles.

PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES 2020							
BASES D'IMPOSITION	Bases 2019	Bases prévisionnelles 2020	Alors Evolution 2019/2020 des Bases	Taux 2019	Si taux prévisionnels 2020	Alors Evolution prévisionnelle 2019/2020 des taux	Alors produits 2020
TAXE D'HABITATION	17 811 737	18 188 000	2,11%	13,82%	13,82%	0,00%	2 513 582 €
TAXE FONCIERE (bâti)	11 503 846	11 744 000	2,09%	21,69%	21,89%	0,90%	2 570 762 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	120 234	122 300	1,72%	102,83%	103,76%	0,90%	126 898 €
Estimation du prélèvement de l'Etat égal au produit des bases des redevables dégrévés en 2020 par 0,32% (taux TH 2019 - taux TH 2017)							-35 000 €
PRODUIT PREVISIONNEL 2020							5 176 242 €

Les produits des 3 taxes 2018 et 2019 et leur évolution					
	2019	2020	Evolution totale	Dont évolution selon la loi de finances	Dont évolution physique propre à la Commune
BASES TAXE D'HABITATION	17 811 737 €	18 188 000 €	2,11 %	0,90%	1,21%
TAUX APPLIQUE	13,82%	13,82%	0,00%		
PRODUIT TH	2 461 582 €	2 513 582 €	2,11 %		
BASES TAXE FONCIERE (bâti)	11 503 846 €	11 744 000 €	2,09%	1,20%	0,89%
TAUX APPLIQUE	21,69%	21,89%	0,90%		
PRODUIT TFB	2 494 918 €	2 570 762 €	3,04%		
BASES TAXE FONCIERE (Non bâti)	120 234 €	122 300 €	1,72%	1,20%	0,52%
TAUX APPLIQUE	102,83%	103,76%	0,90%		
PRODUIT TFNB	123 637 €	126 898 €	2,64%		
RÔLE SUPPLEMENTAIRE	10 265 €		-100,00%		
<b>PRODUIT DES 3 TAXES</b>	<b>5 090 402 €</b>	<b>5 211 242 €</b>	2,37%		
Prélèvement de l'Etat égal au produit des bases des redevables dégrévés en 2020 par 0,32% (Taux TH 2019 - Taux TH 2017)		-35 000 €			
<b>PRODUIT DES 3 TAXES CORRIGE</b>		<b>5 176 242 €</b>			

Compte tenu de la revalorisation légale des bases, du gel du taux de Taxe d'habitation à son montant 2019, et d'un montant prévisionnel 2020 des contributions directes de 5 176 000€ (avec prélèvement de l'Etat de 35 000€), le taux d'augmentation sur les Taxes foncières est de 0.9%, et la revalorisation physique des bases est de 1.21% pour les bases de TH, de 0.89% pour les bases de FFB et de 0.52% pour les bases de TFNB.

- Le produit de la taxe d'habitation augmente réellement de 0.69 % par rapport à 2019 compte tenu du prélèvement de l'Etat de 35 000€.
- Le produit de la taxe sur le foncier bâti augmente de 3 % par rapport à 2019.
- Le produit de la taxe sur le foncier non bâti augmente de 2.64 % par rapport à 2019.

➤ **Les dotations et participations :**

Leur montant est de 1 304 450 €.

Elles constituent 15.6 % des recettes réelles et 15 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

Recettes	BP 2019	BP 2019 + DM	Réalisations 2019	BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2019
7411 D.G.F DOTATION FORFAITAIRE	573 000,00 €	567 436,00 €	567 436,00 €	567 000,00 €	-1,05%	-0,08%
74121 D.G.F DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2ème fraction	133 000,00 €	138 658,00 €	138 658,00 €	140 000,00 €	5,26%	0,97%
74127 DGF DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	125 000,00 €	118 659,00 €	118 659,00 €	120 000,00 €	-4,00%	1,13%
744 FCTVA	2 970,00 €	2 970,00 €	3 043,38 €	6 000,00 €	102,02%	97,15%
74718 PARTICIPATIONS ETAT- AUTRES	18 000,00 €	21 680,00 €	21 687,41 €	21 880,00 €	21,56%	0,89%
7473 PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	16 800,00 €	16 800,00 €	15 777,00 €	15 700,00 €	-6,55%	-0,49%
7478 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES (CAF et MSA)	219 420,00 €	205 340,00 €	215 878,18 €	223 460,00 €	1,84%	3,51%
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	10,00 €	10,00 €	268,00 €	260,00 €	2500,00%	-2,99%
74832 ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (Compensation du département pour l'utilisation des installations sportives par le Collège)	50 100,00 €	50 100,00 €	39 181,00 €	40 000,00 €	-20,16%	2,09%
74834 ETAT- COMPENSATION AU TITRE DE LA TAXE FONCIERE	10 400,00 €	10 400,00 €	10 403,00 €	10 110,00 €	-2,79%	-2,82%
74835 ETAT- COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	141 390,00 €	141 390,00 €	141 395,00 €	159 930,00 €	13,11%	13,11%
7488 AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	0,00%	0,00%
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 290 200,00 €</b>	<b>1 273 553,00 €</b>	<b>1 272 495,97 €</b>	<b>1 304 450,00 €</b>	<b>1,10%</b>	<b>2,51%</b>

Elles augmentent de 2.5 % par rapport à leur réalisation 2019, les principales variations constatées en 2020 par rapport à l'exercice précédent étant les suivantes :

Le montant total des dotations de compensation (taxe d'habitation + taxes foncières) est de 170 040€ et augmente de 18 242€ par rapport à 2019.

Le montant des participations de la CAF augmente de 7 582€ par rapport à 2019, essentiellement sur les contrats enfance jeunesse.

Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles augmente de 2 957€.

Les principales dotations et participations sont :

- Les 3 DGF (Forfaitaire, de Solidarité rurale et Nationale de compensation) pour ..... 64 %,
- les participations de la CAF et de la MSA pour les divers Centres de Loisirs pour ..... 17.1 %,
- les compensations d'exonération de taxe d'habitation et taxes foncières pour ..... 13 %,
- le Fond départemental de taxe professionnel pour ..... 3%.

➤ **Les autres produits de gestion courante :**

Leur montant est de 82 150 €, ce poste augmente de près de 1.8% par rapport à sa réalisation 2019.

Ce sont principalement :

Les revenus des immeubles inscrits à l'actif du Budget principal de la Commune pour 41 870 € au lieu de 39 806€ perçus en 2019.

Le remboursement par le CCAS des frais lui incombant et supportés par le Budget principal pour 30 000 € (Son montant 2019 était de 27 996.50€).

Le Remboursement par la Communauté urbaine à compter de 2020, des admissions en non valeurs relatives à l'eau et ayant été supportées par le Budget principal depuis 2019, et cela pour un montant de 7 070 €, contre un remboursement 2019 de 9 594.92€ par la CULM des admissions en non valeurs relatives à l'assainissement et ayant été supportées par le Budget principal depuis 2014.

➤ **Les atténuations de charges :**

Ce sont, les remboursements par les assurances des frais de personnel en longue maladie, congé de maternité et accident du travail, ce poste diminue de 55.4% par rapport à 2019 avec un montant connu à ce jour de 37 400€ contre 83 933.94€ réalisés en 2019.

➤ **Les produits exceptionnels :**

Ils connaissent une augmentation de 0.66% par rapport au Budget primitif 2019, pour comparer sa valeur aux réalisations 2019, il faut exclure du montant de ces réalisations, le produit des cessions enregistré au compte réel 775.

En effet, les écritures comptables relevant des cessions ne sont jamais prévues au stade du Budget primitif, les comptes concernés étant :

- 775 en recettes réelles de fonctionnement,
- 7761 en recettes d'ordre de fonctionnement enregistrant la moins value,
- 675 en dépenses d'ordre de fonctionnement permettant la sortie du bien de l'actif,
- 6761 en dépenses d'ordre de fonctionnement enregistrant la plus value,
- 192 en dépenses ou en recettes d'ordre d'investissement enregistrant la plus ou moins value,
- Le compte 21...sur lequel le bien cédé est enregistré à l'actif pour sa valeur comptable en recettes d'ordre d'investissement.

Par contre, le montant des cessions prévues au stade du Budget primitif est enregistré sur le super chapitre 024 à la section d'investissement, ce compte permettra par son apurement progressif de passer les écritures de cessions au cours de l'exercice aux différents comptes décrits ci-dessus.

Après exclusion des réalisations au compte 775 en 2019 (45 451.35€), on constate en 2020 une diminution de 52 863€.

Cette différence étant essentiellement due :

Aux neutralisations des contrepassations dépenses enregistrés en 2019 pour 18 893.70€ et non prévues sur 2020.

A une prévision de 10 000€ sur les remboursements des sinistres, au lieu des 40 372.96€ enregistrés sur ce compte en 2019.

A une prévision de 2 000€ sur les mandats annulés sur exercices antérieurs, au lieu des 5 596€ enregistrés sur ce compte en 2019.

### **LES RECETTES D'ORDRE :**

➤ **Les travaux en régie :**

Ils s'élèvent à ..... 180 000€

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Elle s'élève à.....9 230 €

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section d'investissement.

### **L'AUTOFINANCEMENT**

Le tableau ci-après permet d'évaluer la progression de l'épargne de gestion, l'épargne Brute (CAF) et de l'épargne nette de 2012 à 2020.

TABLEAU D'EVOLUTION DES DIFFERENTES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2020										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Ecart en % entre 2020 et 2019
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie )	5 663 219 €	6 001 338 €	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 986 €	6 672 928 €	6 567 163 €	6 788 000 €	3,36%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERETS DE LA DETTE	5 299 015 €	5 668 552 €	5 719 973 €	5 965 309 €	6 137 682 €	6 295 627 €	6 438 873 €	6 357 078 €	6 564 730 €	3,27%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ( Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	7 529 427 €	7 910 266 €	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	8 348 770 €	0,08%
EPARGNE DE GESTION	2 230 412 €	2 241 714 €	2 434 850 €	2 787 041 €	2 291 092 €	2 121 233 €	2 061 993 €	1 985 008 €	1 784 040 €	-10,12%
INTERETS DE LA DETTE	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	223 270 €	6,28%
EPARGNE BRUTE	1 866 208 €	1 908 928 €	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 939 €	1 774 924 €	1 560 770 €	-12,07%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 399 826 €	1 499 113 €	1 583 671 €	1 764 271 €	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1 505 000 €	1,92%
EPARGNE NETTE	466 382 €	409 815 €	498 187 €	697 331 €	297 029 €	370 549 €	371 907 €	298 298 €	55 770 €	-81,30%

Par rapport à 2019, nous constatons les diminutions suivantes :

- L'épargne de gestion diminue de ..... 10%

- L'épargne brute ou capacité d'autofinancement diminue de.....12 %

- L'épargne nette diminue de .....81.3 %

## 2. La section d'investissement du Budget principal 2020

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNAL							
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020							
DEPENSES	RAR 2018 + BP 2019	RAR 2018 + BP 2019 + DM	Réalisations 2019	RAR 2019	BP 2020	RAR 2019 + BP 2020	Ecart en % par rapport au RAR 2018 + BP 2019
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 400,00	32 400,00	1 298,40 €	3 255,00	28 800,00	32 055,00	-1,06%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	33 243,00	33 243,00	0,00 €	33 243,00	53 520,00	86 763,00	161,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	655 147,00	666 747,00	270 267,38 €	232 486,16	540 007,00	772 493,16	17,91%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 967 836,00	5 175 736,00	2 821 419,75 €	1 789 228,70	2 574 446,14	4 363 674,84	-12,16%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>5 688 626,00</b>	<b>5 908 126,00</b>	<b>3 092 985,53 €</b>	<b>2 058 212,86</b>	<b>3 196 773,14</b>	<b>5 254 986,00</b>	<b>-7,62%</b>
10 REVERSEMENT TAM VERSEE A TORT	0,00	34 800,00	34 795,16 €	0,00	0,00	0,00	
<b>10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (TRANSFERT A LA CU DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU 2018)</b>	<b>56 638,00</b>	<b>56 638,00</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-100,00%</b>
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 450 000,00	1 482 000,00	1 476 625,66 €	0,00	1 505 000,00	1 505 000,00	3,79%
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>1 506 638,00</b>	<b>1 573 438,00</b>	<b>1 511 420,82 €</b>	<b>0,00</b>	<b>1 505 000,00</b>	<b>1 505 000,00</b>	<b>-0,11%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 130,00	179 130,00	179 091,67 €	0,00	189 230,00	189 230,00	5,64%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>179 130,00</b>	<b>179 130,00</b>	<b>179 091,67 €</b>	<b>0,00</b>	<b>189 230,00</b>	<b>189 230,00</b>	<b>5,64%</b>
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	263 321,00	263 321,00	64 326,90 €	0,00	163 321,00	163 321,00	-37,98%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>263 321,00</b>	<b>263 321,00</b>	<b>64 326,90 €</b>	<b>0,00</b>	<b>163 321,00</b>	<b>163 321,00</b>	<b>-37,98%</b>
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	82 692,00	82 692,00	82 691,98 €	0,00	1 145 621,00	1 145 621,00	1285,41%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 720 407,00</b>	<b>8 006 707,00</b>	<b>4 930 516,90 €</b>	<b>2 058 212,86</b>	<b>6 199 945,14</b>	<b>8 258 158,00</b>	<b>6,97%</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020							
RECETTES	RAR 2018 + BP 2019	RAR 2018 + BP 2019 + DM	Réalisations 2019	RAR 2019	BP 2020	RAR 2019 + BP 2020	Ecart en % par rapport au RAR 2018 + BP 2019
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 285 748,00	1 532 898,00	323 707,70 €	1 010 870,33	401 474,00	1 412 344,33	9,85%
16 EMPRUNTS	2 625 958,00	2 238 991,00	1 200 000,00 €	1 000 000,00	1 263 588,67	2 263 588,67	-13,80%
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 911 706,00</b>	<b>3 771 889,00</b>	<b>1 523 707,70 €</b>	<b>2 010 870,33</b>	<b>1 665 062,67</b>	<b>3 675 933,00</b>	<b>-6,03%</b>
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	375 000,00	451 180,00	486 482,91 €	0,00	800 000,00	800 000,00	113,33%
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 420 380,00	1 420 380,00	1 420 381,06 €	0,00	1 674 648,00	1 674 648,00	17,90%
024 PRODUITS DE CESSION	0,00	304 485,65	0,00 €	0,00	194 256,00	194 256,00	
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 795 380,00</b>	<b>2 176 045,65</b>	<b>1 906 863,97 €</b>	<b>0,00</b>	<b>2 668 904,00</b>	<b>2 668 904,00</b>	<b>48,65%</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00	295 451,35	289 997,78 €	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00 €	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>1 750 000,00</b>	<b>1 795 451,35</b>	<b>289 997,78 €</b>	<b>0,00</b>	<b>1 750 000,00</b>	<b>1 750 000,00</b>	<b>0,00%</b>
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	263 321,00	263 321,00	64 326,90 €	0,00	163 321,00	163 321,00	-37,98%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>	<b>263 321,00</b>	<b>263 321,00</b>	<b>64 326,90 €</b>	<b>0,00</b>	<b>163 321,00</b>	<b>163 321,00</b>	<b>-37,98%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 720 407,00</b>	<b>8 006 707,00</b>	<b>3 784 896,35 €</b>	<b>2 010 870,33 €</b>	<b>6 247 287,67 €</b>	<b>8 258 158,00 €</b>	<b>6,97%</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES REELLES :

#### ➤ Les dépenses d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'équipement 2020 ainsi que les restes à réaliser 2019.

DEPENSES	RAR 2019	BP 2020	RAR 2019 + BP 2020
LOGICIELS	1 080,00	20 000,00 €	21 080,00 €
ETUDES DIVERSES	2 175,00	8 800,00 €	10 975,00 €
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 255,00</b>	<b>28 800,00</b>	<b>32 055,00</b>
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A LA COMMUNAUTE URBAINE	15 243,00		15 243,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE (SELD)	18 000,00	53 520,00 €	71 520,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>33 243,00</b>	<b>53 520,00</b>	<b>86 763,00</b>
RESEAUX DE VOIRIE		13 000,00 €	13 000,00 €
AUTRES TERRAINS DIVERS	121 735,00	5 000,00 €	126 735,00 €
CONSTRUCTIONS (BÂTIMENTS)	90 000,00	130 000,00 €	220 000,00 €
<b>TOTAL RESEAUX DE VOIRIE ET ACQUISITIONS FONCIERES</b>	<b>211 735,00</b>	<b>148 000,00</b>	<b>359 735,00</b>
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE		1 500,00 €	1 500,00 €
MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	81,60	45 900,00 €	45 981,60 €
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	853,74	19 900,00 €	20 753,74 €
MATERIEL DE TRANSPORT	122,40	112 000,00 €	112 122,40 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	19 181,88	53 400,00 €	72 581,88 €
MOBILIER		18 000,00 €	18 000,00 €
AUTRE MOBILIER MATERIEL	511,54	71 107,00 €	71 618,54 €
<b>TOTAL MOBILIER MATERIEL</b>	<b>20 751,16</b>	<b>321 807,00</b>	<b>342 558,16</b>
AMENAGEMENT DE TERRAINS-ESPACES VERTS DIVERS		10 000,00 €	10 000,00 €
AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE EN ENROBE	48 979,20	84 000,00 €	132 979,20 €
REFECTION DES ALLEES ET COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN		100 000,00 €	100 000,00 €
AMENAGEMENT LOCAUX DE STOCKAGE HALLE SPORTS G5		191 000,00 €	191 000,00 €
INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU COUNTRY		160 000,00 €	160 000,00 €
TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS	47 074,81	535 246,14 €	582 320,95 €
REHABILITATION DE LA MAIRIE	438 677,52	40 000,00 €	478 677,52 €
PARVIS MAIRIE AVEC ECLAIRAGE	13 363,06		13 363,06 €
CREDITS DE PAIEMENTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME MISE EN CONFORMITE DES VESTIAIRES DU STADE LACORE	481,11		481,11 €
CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME REHABILITATION DU COUNTRY	242 996,60	40 000,00 €	282 996,60 €
CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CONSTRUCTION D'UN PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES (MOBILIER COMPRIS)	705 592,90	953 080,00 €	1 658 672,90 €
TRAVAUX SUR ANCIEN BÂTIMENT COLAS	177 627,96	200 000,00 €	377 627,96 €
AMENAGEMENT DU SITE DE TEXONNIERAS (CENTRE EQUESTRE)	12 012,00	82 800,00 €	94 812,00 €
TRAVAUX DE RESEAUX D' ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS	40 227,87	150 600,00 €	190 827,87 €
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX DIVERS	42 595,66	54 200,00 €	96 795,66 €
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EFFACEMENT DE RESAU ECLAIRAGE PUBLIC AU BUIS	19 600,01		19 600,01 €
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EXTENSION DU RESEAU D'EXCLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD		43 720,00 €	43 720,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX DIVERS ET MOBILIER DU PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES</b>	<b>1 789 228,70</b>	<b>2 644 646,14</b>	<b>4 433 874,84</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 058 212,86</b>	<b>3 196 773,14 €</b>	<b>5 254 986,00 €</b>

Elles représentent 63.64 % des dépenses totales d'investissement.

Les dépenses d'équipement prévues en 2020 s'élèvent à 3 196 773 €, les restes à réaliser des dépenses d'équipement 2019 (dépenses engagées juridiquement en 2019 mais non mandatées sur cet exercice) reportés en 2020 s'élèvent à 2 058 212.86 €, les dépenses d'équipement totales inscrites au Budget primitif 2020 s'élèvent à 5 254 986 €.

Elles présentent une diminution de 7.6% par rapport à celles figurant au Budget primitif 2019 (RAR 2018 compris) qui s'élevaient à 5 688 626 €.

➤ **Les dépenses financières :**

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 1 505 000 €, supérieur de 1.93% par rapport à sa réalisation 2019.

**LES DEPENSES D'ORDRE :**

***Les dépenses d'ordre entre sections :***

➤ **Les travaux en régie :**

- Ils s'élèvent à ..... 180 000 €

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

- Elle s'élève à .....9 230 €.

Ces dépenses d'ordre se retrouvent pour la même valeur en Recettes d'ordre à la section de fonctionnement.

***Les dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales »***

Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux).

Elles s'élèvent à 163 321 €. (Travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public par le SEHV : 63 321 € et avances faites aux entreprises pour les travaux du Pôle culturel multi-activités : 100 000 €).

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES REELLES :

#### ➤ Les recettes d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les recettes d'équipement 2020 dont le montant est de 1 665 062,67 € et les restes à réaliser des recettes d'équipement 2019 (recettes engagées juridiquement en 2019 mais non perçues sur cet exercice) reportées en 2020 qui s'élèvent à 2 010 870,33 €, les recettes d'équipement totales inscrites au Budget primitif 2020 s'élèvent à 3 675 933 €.

RECETTES	RAR 2019	BP 2020	RAR 2019 + BP 2020
SUBV DEPARTEMENTALE (ARRETE 2020) AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE		21 000,00	21 000,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE JEAN MOULIN	7 800,00		7 800,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	8 512,74		8 512,74 €
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX	6 510,18		6 510,18 €
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS: HALLE SPORTS ET COMPLEXE SPORTIF ALLEE DU STADE	2 597,58		2 597,58 €
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX: ECOLE ELEMENTAIRE JM, SALLE POLYVALENTE, GRANGE MARTIAL DROUET ET GRANGE BELFONT	1 570,76		1 570,76 €
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DE FERMETURE DU PREAU DE L'ACCUEIL DE LOISIRS		2 500,00	2 500,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET MISE AU NORMES ELECTRIQUES DU CENTRE CULTUREL		3 230,00	3 230,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE		9 540,00	9 540,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ECLAIRAGE AU COMPLEXE SPORTIF POUR LE PAS DE TIR A L'ARC ET LE BOULODROME		750,00	750,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE INSTALLATION CHAUFFAGE REVERSIBLE ET AMENAGEMENT D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES AU JARDIN A MALICE		4 985,00	4 985,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE REHABILITATION DE LA MAIRIE	20 000,00		20 000,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE TRAVAUX DE REHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE		22 000,00	22 000,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE (ARRETES 2020 TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS)		27 219,00	27 219,00 €
SUBV CAF TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'AIR AU RAM	3 000,00		3 000,00 €
SUBV CAF RENOVATION DES LOCAUX DU JARDIN A MALICES	14 700,00		14 700,00 €
SUBV DETR REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE SON PARVIS	76 655,00		76 655,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES	8 428,00		8 428,00 €
SUBV DETR 2019 TX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (TX SUR ANCIEN BÂTIMENT COLAS)	18 386,00		18 386,00 €
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (HALTE GARDERIE JAM)	9 195,00		9 195,00 €
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (CENTRE EQUESTRE, PÔLE DOLTO, CENTRE SOCIAL, STADE LAFARGE ECLAIRAGE)	20 355,75		20 355,75 €
SUBV DETR TRAVAUX DE REFECTION DU PATRIMOINE COMMUNAL (MAIRIE, SALLE POLYVALENTE, CENTRE SOCIAL, PRESBYTERE, CENTRE EQUESTRE)	6 950,27		6 950,27 €
SUBVENTION DEPARTEMENTALE CONTRAT D'AGGLOMERATION REHABILITATION DU COUNTRY	58 403,26		58 403,26 €
SUBVENTION FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS REHABILITATION DU COUNTRY	100 000,00		100 000,00 €
DETR REHABILITATION DU COUNTRY	426 880,00		426 880,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENTALE CTD BIBLIOTHEQUE DU PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES	28 000,00		28 000,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENTALE CTD TIERS LIEU DU PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES	10 500,00		10 500,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENTALE CTD (ARRETE 2020) PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES (TIERS LIEU- ECOLE DE MUSIQUE-BIBLIOTHEQUE)		20 000,00 €	20 000,00 €
DETR PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES	169 000,00	268 970,00 €	437 970,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE MISE AUX NORMES ARMOIRES DE COMMANDE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC	9 786,00		9 786,00 €
SUBV DEPARTEMENTALE AMENAGEMENT DU SITE DE TEXONNIERAS (CENTRE EQUESTRE)	3 639,79		3 639,79 €
SUBV DEPARTEMENTALE EXTENSION DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD		2 790,00 €	2 790,00 €
SUBV SEHV EXTENSION DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD		7 540,00 €	7 540,00 €
SUBV DEPT EFFACEMENT DE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DE VILLEFELIX		10 950,00 €	10 950,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 010 870,33</b>	<b>401 474,00</b>	<b>1 412 344,33</b>
EMPRUNTS EN EUROS	1 000 000,00	1 263 588,67 €	2 263 588,67 €
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 263 588,67</b>	<b>2 263 588,67</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 010 870,33</b>	<b>1 665 062,67</b>	<b>3 675 933,00 €</b>

- Des subventions 2020 pour 401 474€, auxquelles s'ajoute leur Reste à réaliser 2019 pour 1 010 870.33 €

Ce poste présente une augmentation de 9.85% par rapport à son montant inscrit au BP 2019 (RAR 2018 compris), cependant il évoluera au cours de l'année par décisions modificatives, lorsque tous les arrêtés ou décisions de subventionnement par nos divers partenaires nous seront adressés.

- Des emprunts 2020 pour 1 263 588.67 €, auxquelles s'ajoute leur Reste à réaliser 2019 pour 1 000 000 €

➤ **Les recettes financières :**

Leur montant s'élève à 2 668 904 €.

Elles représentent près de 32.3 % des recettes totales d'investissement.

Elles sont composées :

- Des dotations fonds divers et réserves autres que l'affectation du résultat 2019

Le FCTVA pour 500 000 €, alors que son montant de réalisation 2019 était 171 014.84 €, il se calcule sur les dépenses réalisées en année N-1, (Les travaux du Country 2019 et les travaux sur Divers bâtiments communaux se montaient pour les premiers à 2 118 513€ et à 233 905€ pour les seconds).

Les Taxes d'aménagement pour 300 000 € alors que leur réalisation 2019 était de 315 468.07 €.

A compter de 2020, c'est la Communauté urbaine qui percevra les taxes d'aménagement des Communes membres, elle les leur restituera sous forme de versement trimestriel.

- De l'Excédent de fonctionnement capitalisé (Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019)

Son montant est 1 674 648 €, il augmente de 18 % par rapport à sa réalisation 2019 qui était de 1 420 381.06€.

- Des produits de cession d'immobilisations

Ils sont prévus uniquement au Budget primitif et sont réalisés en recettes de fonctionnement, puis transférés en recettes d'ordre de la section d'investissement.

Au stade du Budget primitif, une seule cession est prévue, celle à la Communauté urbaine pour la création de la zone artisanale d'Anglard et cela pour un montant de 194 256 €.

Cependant des actes de vente étant en cours d'enregistrement, ces cessions seront à inscrire en cours d'année par décision modificative (comme celle d'un terrain rue de la Garde pour 60 000 €, et celle de 2 terrains à Buxerolles pour un montant total de 110 220 €). Ainsi, leur inscription permettra la diminution du recours à l'emprunt inscrit au Budget primitif.

## LES RECETTES D'ORDRE

### *Les opérations d'ordre de transfert entre sections*

#### ➤ Les amortissements :

Ils s'élèvent à 250 000 €.

Ils sont légèrement supérieurs à ceux réalisés en 2019.

#### ➤ Le virement de la section de fonctionnement :

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement 2020, c'est le futur résultat de l'exercice 2020 au stade du Budget primitif, il servira à autofinancer la section d'investissement, son montant s'élève à 1 500 000 €, identique à celui prévu au Budget primitif 2019.

Ces recettes d'ordre se retrouvent pour la même valeur en dépenses d'ordre à la section de fonctionnement.

### *Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement)*

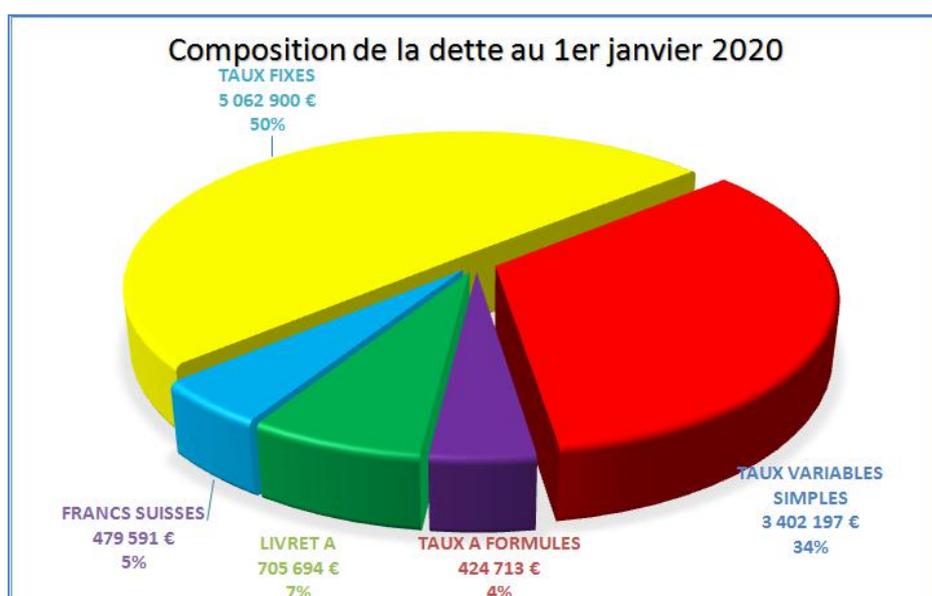
Elles correspondent à des intégrations de travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV ou à des avances faites à des entreprises avant le démarrage de leurs travaux.

Elles s'élèvent à 163 321 €. (Travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public par le SEHV : 63 321 € et avances faites aux entreprises pour les travaux du Pôle culturel multi-activités : 100 000 €).

## L'ETAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

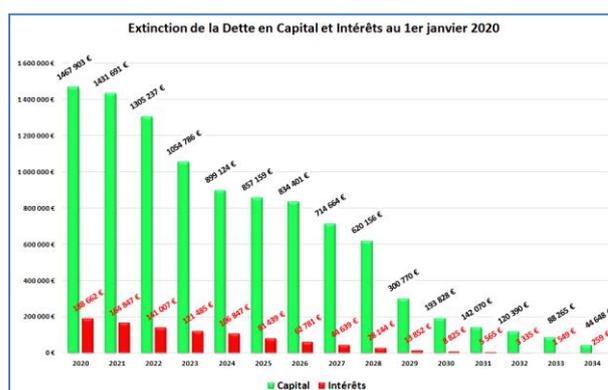
Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de.....10 075 094 €.

Sa composition est la suivante :



La moyenne des taux prévisionnels de la dette en 2020 (perte de change comprise) est de 3.17 %.  
La perte de change représentant 0.76% de ce taux moyen.

Le graphique d'extinction de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est le suivant :



## LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la Commune se mesure à partir d'un ratio appelé « Capacité de désendettement ».

Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette et permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la Commune.

Son évolution depuis 2012 est la suivante :

RATIO D'ENDETTEMENT ET SON EVOLUTION DEPUIS 2012										
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Variation entre 2019 et 2020
Encours de la dette au 31.12	13 998 482 €	15 299 369 €	14 715 379 €	13 840 783 €	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 094 €	10 833 682 €	7,33%
Epargne Brute	1 866 208 €	1 908 929 €	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 924 €	1 560 770 €	-11,72%
Encours de dette/ Epargne brute	7,50	8,01	7,07	5,62	6,38	6,34	5,66	5,68	6,94	22,34%

## INFORMATIONS STATISTIQUES ET FINANCIERES 2020

La population légale en vigueur à prendre en compte pour l'année 2020 est de **9 426 habitants**, les ratios obligatoires à présenter au Budget primitif pour les communes de 5 à 10 000 hts sont les suivants :

LES RATIOS COMMUNAUX OBLIGATOIRES ET LEUR EVOLUTION DE 2012 A 2020											
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	Variation entre 2019 et 2020	Moyenne strate 2019 Communes de 5 à 19 499 ht (FPIC)
Population	8 924	8 985	9 182	9 200	9 218	9 236	9 346	9 426	9 426		
Dépenses réelles fonctionnement sur Population	635	668	661	684	696	710	714	697	720	3,28%	939
Recettes réelles Fonctionnement sur Population	844	880	888	951	914	911	910	885	886	0,08%	1 131
Produit des 4 taxes sur Population	488	509	510	531	540	537	539	540	549	1,68%	
DGF Totale sur Population	139	144	134	119	100	90	88	87	88	0,27%	152
Encours de dette sur Population	1 569	1 703	1 603	1 504	1 391	1 276	1 108	1 069	1 149	7,27%	844
Dépenses d'équipement brut sur Population	317	491	301	202	212	122	172	346	577	133,70%	320

Il est à noter que dans ces ratios d'analyse financière, au stade du Budget primitif, les dépenses réelles sont diminuées du montant des travaux en régie, les dépenses d'équipement brut sont augmentées du montant des travaux en régie et l'encours de dette est l'encours prévisionnel au 31/12/2020.